

## 4 Politique

## Communiqué final du Conseil des ministres

Jeudi, le 11 Août 2016, sous la Haute Présidence de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni à 11 heures, dans la salle habituelle au Palais de la Présidence de la République.

En ouvrant les travaux, le Conseil des Ministres a tenu à féliciter le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA, pour la tournée républicaine qu'il vient d'achever.

A cet effet, le Conseil des ministres a relevé l'enthousiasme particulier et spontané des populations à l'endroit de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.

Lesquelles ont su, à cette occasion, apprécier à leur juste valeur les réalisations dans plusieurs secteurs, à l'actif du Président de la République, Chef de l'Etat, qui, de son point de vue, sait qu'il faut aller encore loin dans les changements à apporter pour le développement de notre pays.

Suite à l'accident de circulation survenu dans la nuit du 05 au 06 Août 2016, sur la Nationale 1, non loin de Kango, ayant occasionné dix sept (17) morts et plusieurs blessés, le Conseil des ministres présente ses condoléances et exprime sa compassion aux familles endeuillées.

Aussi, le Conseil des ministres a-t-il entériné les mesures prises à l'issue de la réunion de crise, mesures relatives à, d'une part, l'accompagnement des familles concernées, et d'autre part, au renforcement des mesures de sécurité des personnes et des biens en matière de transport.

Enfin, s'agissant de l'élection présidentielle du 27 Août 2016, le Conseil des Ministres rappelle que cette élection est organisée conformément aux lois et règlements en vigueur en la matière.

A ce titre, le Conseil des Ministres a instruit le Gouvernement de tout mettre en œuvre pour garantir l'ordre et la paix afin que les Gabonaises et les Gabonais accomplissent leur devoir citoyen, en toute quiétude et sérénité.

En outre, le Gouvernement appelle tous les acteurs du processus à remplir leur rôle aux fins d'une élection libre, juste, équitable, crédible et transparente.

AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

#### MINISTERE DE LA SANTE, DE LA PREVOYANCE SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

En application de l'article 47 de la Constitution, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant Code de l'enfant en République Gabonaise.

La loi suscitée vise la protection et la promotion des droits et libertés de l'enfant sans distinction d'ethnie, de sexe, de religion, d'opinions politiques, de nationalité, d'origine sociale, du handicap ou de tout autre statut.

En effet, le système de protection de l'enfant repose sur les principes fondamentaux ci-après, consacrés par la Constitution de la République Gabonaise. Il s'agit entre autres :

-de l'intérêt supérieur de l'Enfant ou de tout autre statut.

-du droit à la vie ;  
-du droit à la survie et au développement ;  
-du droit à une opinion ;  
-du droit à la confidentialité ;  
-du droit à la protection ;  
-du droit à la participation.

#### MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESOURCES HYDRAULIQUES

Le Conseil des ministres a marqué son accord au projet de décret portant création, attributions et réorganisation de la Direction Générale des Ressources Hydrauliques.

La Direction Générale des Ressources Hydrauliques a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de production, de transport, de distribution et de commercialisation des ressources hydrauliques.

La Direction Générale des Ressources Hydrauliques comprend :

- les Services d'Appui ;
- les Services Centraux ;
- les Services Territoriaux.

#### MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil des ministres a entériné les deux (2) projets de décrets suivants :

1- le projet de décret fixant les statuts de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce texte vise à garantir une sécurité juridique, une harmonisation et uniformisation au droit OHADA.

La Caisse des Dépôts et Consignations en abrégé « CDC » et désignée la « Caisse » est un Etablissement public à caractère Industriel et Commercial.

La Caisse est investie des missions d'intérêt général, en appui aux politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales en matière de développement,

A ce titre, elle peut exercer des activités bancaires ou financières concurrentielles. Aussi, la Caisse comprend t-elle désormais :

- un Conseil d'Administration ;
- une Direction Générale ;
- une Caisse Générale.

2-le projet de décret portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (GI-EITI Gabon).

Le Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon, en abrégé « GI-EITI Gabon » a quant à lui, pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi des principes et mesures fixées dans le cadre de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives.

Le GI-EITI Gabon est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Pour son fonctionnement, le GI-EITI Gabon comprend :

- le Bureau ;
- e Secrétariat Technique Permanent.

#### MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA

#### MODERNISATION DES CADRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS

Le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant revalorisation des pensions principales du régime général des pensions de l'Etat.

#### EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

#### MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

Le Conseil des ministres a marqué son accord aux demandes d'agrément des diplomates suivants :

- **S.E. Burkhard DUCOFFRE**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Fédérale d'Allemagne près la République Gabonaise, avec résidence à Libreville - **S.E. Victor WAKE**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, de la République Centrafricaine près la République Gabonaise, avec résidence à Libreville ;

- S.E. Stéphane DOPPAGNE, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume de Belgique près la République Gabonaise, avec résidence à Yaoundé ;

- **S.E. Manuel Maria SERRANO ACOSTA**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, de la République de Cuba près la République Gabonaise, avec résidence à Brazzaville (République du Congo) ;
- Monsieur Abdelkader SAÏD, en qualité de Consul Honoraire du Gabon à Fès (Maroc).

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Conseiller du président de la République : **Mme Béatrice MAWANGA**, précédemment directeur des Affaires Financières du Centre Hospitalier Régional Estuaire-Melen.

#### MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ELEVAGE

#### CABINET DU MINISTRE D'ETAT

- Chargé d'études : **M. Serge Fabrice MOUSSOUNDA NOLLET**, en remplacement de M. Ian Yelnick NDJONGUE TANDA.

#### MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES

CABINET DU MINISTRE

- Directeur de Cabinet : **M. Brice Bruno MAWANDJI**, en remplacement de M. Pascal MANGOLA-AZANGO.
- Secrétaire Particulier : **M. Alphonse MANGANGA MBANDINGA**, en remplacement de Mme Bernadette KOMBILA, remise à la disposition de son administration d'origine.

#### MINISTERE DES TRANSPORTS

OFFICE DES PORTS ET RADES DU GABON (OPRAG)  
DIRECTION GENERALE  
-Conseillers du directeur général :

#### Mmes

- Léonie BIBAYE ITANDAS** ;
- Annick Audrey NGONTANG** ;
- **Gisèle ITOUMBA épouse OSSIBA** ;

#### MM.

- Christian AMOGHO** ;
- Frédéric NTERA ETOUA** ;
- Léandre KIKI ANOUE**.

SOCIETE DES TERMINAUX A CONTE-NEURS DU GABON (STCG)  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
- Président : **Mme Martine BONDO**.

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA POSTE NUMERIQUE

AGENCE DE REGULATION DES COMMUNICATION ELECTRONIQUES ET DES POSTES (ARCEP)  
CABINET DU PRESIDENT DU CONSEIL DE REGULATION

-Conseillers Techniques :

#### MM. :

- William MOUNGALA** ;
- Martin OYOMBO KAMBANGOYE**.

-Conseillers :

- Mme Sylvie BONDO**.
- M. François ESSONO OBIANG**.

#### DIRECTION DE LA REGULATION

-Directeur : **M. Didas OLERI**.

-Directeur Adjoint : **Mme Sandrine NKOULOU NANG**.

#### DIRECTION JURIDIQUE

-Directeur : **Mme Huguette Sylviane WORA épouse REMBANGOUET**.

-Directeur Adjoint : **Mme Belle Guillène NSE ESSONO épouse MBOTY**.

#### DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU SERVICE UNIVERSEL

-Directeur : **M. Ralph OYINI MBOUNA**.

-Directeur adjoint : **M. Pierre Simplicien OKOUE ESSONO**.

#### DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DES ETUDES

-Directeur adjoint : **M. Augustin Joachim Yves AMBAMANI**.

#### SOCIETE DE PATRIMOINE DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES (SPIN)

-Président du Conseil d'Administration : **M. Serge Thierry MICKOTO**.

- Directeur général : **M. Axcele KISSANGOU-MOUELE**, en remplacement de M. Jean Norbert DIRAMBA.

#### MINISTERE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESOURCES NATURELLES, DE LA FORÊT ET DE LA MER

#### CABINET DU MINISTRE

-Chargé d'Etudes : **M. Joyce RENGOUWA AKIKO**, en remplacement de Madame Aïcha Eloïsa ININGOUE VENDRYES.

#### CABINET DU MINISTRE DELEGUE

-Chef de Cabinet : **M. Léon Brice OVONO NTOUTOUME**.

Je vous remercie.

FIN.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 10/08/2016			FIXING		VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS		
	DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du		
	XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957				
	USD	1,1078	1USD =	592,126	1 USD	628,375	<b>CAC 40</b>	10/08/2016	4 459,36	
	CAD	1,4567	1CAD =	450,303	1 CAD	474,113	<b>DOW JONES</b>	10/08/2016	18 568,18	
	JPY	113,2700	1JPY =	5,791	100 JPY	602,203				
	GBP	0,8540	1GBP =	768,109	1 GBP	801,452				
	CHF	1,0899	1CHF =	601,851	100 CHF	63 020,61				
	ZAR	15,0072	1ZAR =	43,709	100 ZAR	4545,26				
	MAD	10,8796	1MAD =	60,292	MAD	62,70				
	CNY	7,3798	1CNY =	88,885	1CNY	91,55				

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
10 Août 2016: **45,17**